

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2023

**CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

M. Viry, M. Bourgeaux, Mme Valentin, Mme Corneloup, Mme Frédérique Meunier, Mme Gruet,
Mme Alexandra Martin, M. Taite, Mme Petex-Levet, M. Bony, M. Boucard, M. Meyer Habib,
M. Di Filippo, M. Vermorel-Marques, M. Neuder, M. Breton, M. Bazin, M. Habert-Dassault,
M. Ray, M. Hetzel, Mme Dalloz, Mme Anthoine, M. Pauget et M. Portier

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« solidarité »

insérer les mots :

« ou par le parent de la victime mineure et cette dernière étant représentée par le parent n'étant pas mis en cause par lesdites violences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'intégrer à ce dispositif, les enfants victimes de violences intrafamiliales.